

### 1. Identification de l'agence

Nom :	No Permis :
Adresse :	
Ville :	Province :
Code postal :	
Téléphone :	Télécopieur :

**Contributions et remises :** Le Fonds est constitué des contributions versées par les clients des agents de voyages détenteurs de permis pour des services touristiques. Elles doivent être transmises semestriellement au Président ou trimestriellement pour ceux dont le montant des services touristiques vendus excède 5 millions \$ aux états financiers, déduction faite des frais de gestion de 5 % des services touristiques vendus. Le montant de la contribution est calculé en multipliant le total des services touristiques achetés **par 0,35 % jusqu'au 31 mars 2012 inclusivement, et par 0,20 %, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 inclusivement.**

**Aucune vente :** Le présent rapport doit être produit même si aucune vente n'a été effectuée pendant cette période.

**Paiement :** Vous devez effectuer le paiement de la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages par chèque, mandat-poste ou mandat de banque, fait à l'ordre du *Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages* au plus tard le 30<sup>ième</sup> jour après la fin de chaque semestre ou après la fin de chaque trimestre (voir ci-haut). La date du paiement correspond à la date de sa réception à l'un des bureaux de l'Office de la protection du consommateur, qu'il soit transmis par la poste ou en personne.

**Absence de rapport ou de paiement et pénalité :** L'agent de voyages qui ne produit pas le rapport ou n'effectue pas le paiement de la contribution dans le délai prévu, soit 30 jours après la fin de la période visée, s'expose aux sanctions prévues par la Loi sur les agents de voyages, dont la suspension ou l'annulation de son permis. De plus, tout montant remis en retard doit être majoré d'une pénalité équivalente à 50 \$ ou 10 % du montant de la contribution à remettre, selon le montant le plus élevé.

### 2. Calcul de la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

Période visée :	du : _____	au : _____
Total des services touristiques vendus <b>avant le 1<sup>er</sup> avril :</b>	= _____ \$	(A)
Calcul de la contribution :	Montant (A) x 0,35 %	= _____ \$ (B)
Total des services touristiques vendus <b>à compter du 1<sup>er</sup> avril :</b>	= _____ \$	(C)
Calcul de la contribution :	Montant (C) x 0,20 %	= _____ \$ (D)
Total de la contribution :	Montant (B) + Montant (D)	= _____ \$ (E)
Frais de gestion :	Montant (E) x 5%	= _____ \$ (F)
Pénalité de retard : (le cas échéant, voir ci-haut)	Plus élevé de :	
	1) 50 \$	
	2) Montant (E) - (F) x 10 %	= _____ \$ (G)
<b>Solde à transmettre</b> (joindre le chèque) :	(E) - (F) + (G)	= _____ \$

### 3. Certification

**JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans le présent rapport et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.**

Titulaire de permis ou dirigeant :	Fonction :
Signature :	Date :

**À tout moment des pièces justificatives peuvent être demandées pour valider les renseignements présentés dans les déclarations.**